

NOTE D'INFORMATION

n° 25.68 – Décembre 2025

INSERJEUNES
SYSTÈME D'INFORMATION PORTÉ
PAR LA DEPP ET LA DARES

Ministère de l'Éducation nationale
Directrice de la publication : Magda Tomasini
Auteurs : Chloé Loiseau, DEPP-A1,
Emeline Jounin, Dares
Édition : Johanna Sztanke
Maquettiste : Frédéric Voiret
e-ISSN 2431-7632

Insertion des lycéens professionnels et étudiants de niveau CAP à BTS six mois après leur sortie d'études en 2024 41 % sont en emploi salarié en janvier 2025

- Parmi les lycéens professionnels et étudiants de niveau CAP à BTS inscrits en dernière année d'un cycle d'études en 2023-2024 dans un établissement public ou privé sous contrat relevant du ministère en charge de l'éducation nationale, 54 % sont toujours en formation l'année suivante. Parmi ceux ne poursuivant pas d'études, 41 % sont en emploi salarié en janvier 2025, six mois après leur sortie. Le taux d'emploi salarié diminue de 3,7 points par rapport à la génération précédente, en lien avec la situation du marché du travail. Cette baisse se concentre dans le secteur privé.



54 %
des inscrits
en dernière année
de CAP à BTS encore
en études l'année
suivante

41 %
des sortants d'études
en emploi salarié
six mois après

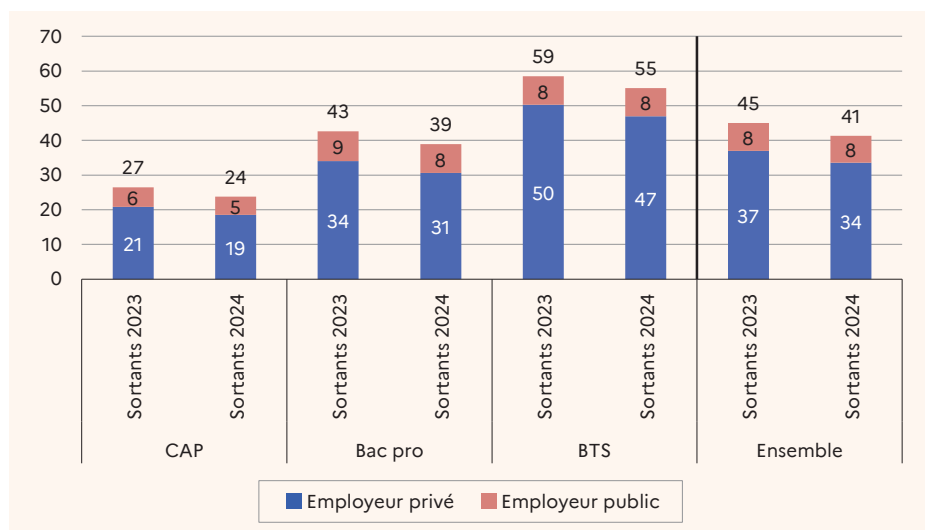
- 3,7 points
par rapport au taux
d'emploi salarié
à six mois de
la génération
précédente

54 % des inscrits en dernière année de formation en voie professionnelle scolaire sont en études l'année suivante

Parmi les lycéens professionnels et étudiants inscrits en 2023-2024 en dernière année d'une formation de niveau CAP à BTS (désignés par « lycéens professionnels » dans la suite de cette note, encadré A en ligne), 54 % sont inscrits en études en France l'année suivante, qu'ils redoublent,

poursuivent dans la même voie ou s'orientent vers d'autres études (+ 0,5 point par rapport à la génération précédente) (figures A et B en ligne). Le taux de poursuite d'études est plus élevé après un baccalauréat professionnel (58 %), qu'après un CAP (52 %) ou un BTS (48 %). Par rapport à la génération précédente, ce taux augmente de 1,0 point après un CAP et est quasiment stable après un baccalauréat professionnel (+ 0,4 point) et un BTS (- 0,2 point).

► 1 Taux d'emploi salarié* à six mois des sortants d'études selon le diplôme préparé et le type d'employeur (en %)



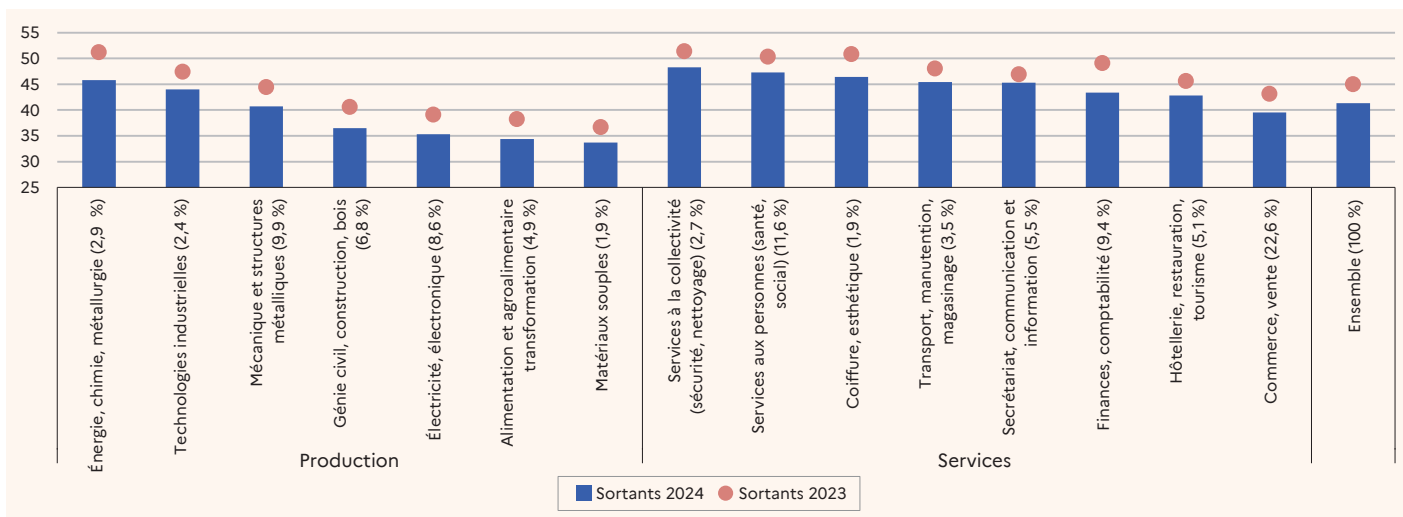
* Ratio entre l'effectif de sortants en emploi salarié à six mois et l'effectif de sortants.

Lecture : 41 % des lycéens professionnels sortis d'études en 2024 et 45 % des lycéens professionnels sortis d'études en 2023 sont en emploi salarié six mois après leur sortie d'études. 34 % des lycéens professionnels sortant d'études en 2024 s'insèrent dans le secteur privé et 8 % dans le secteur public.

Champ : France hors Mayotte ; sortants en 2023 et 2024 d'une dernière année de formation en voie professionnelle de niveau CAP à BTS (hors mentions complémentaires) en lycée public ou privé sous contrat relevant du ministère en charge de l'éducation nationale, six mois après leur sortie d'études.

Source : Dares, DEPP, Inserjeunes.

2 Taux d'emploi salarié à six mois des sortants d'études selon le domaine de spécialité et poids des domaines de spécialité (en % parmi l'ensemble des sortants d'études)



Note : le domaine de spécialité « agriculture » n'est pas représenté du fait d'effectifs trop faibles. Les différences de taux d'emploi entre les domaines de spécialité peuvent s'expliquer en partie par les types de diplômes qui y sont préparés.

Lecture : 40 % des sortants en 2024 d'une formation du domaine de spécialité « commerce, vente » sont en emploi salarié six mois après leur sortie d'études, contre 43 % des sortants d'études en 2023 de ce même domaine de spécialité. Les sortants de ce domaine de spécialité représentent 22,6 % de l'ensemble des sortants d'études en 2024.

Champ : France hors Mayotte ; sortants en 2023 et 2024 d'une dernière année de formation en voie professionnelle de niveau CAP à BTS (hors mentions complémentaires) en lycée public ou privé sous contrat relevant du ministère en charge de l'éducation nationale, six mois après leur sortie d'études.

Source : Dares, DEPP, Inserjeunes.

Réf. : Note d'Information, n° 25.68. DEPP

Six mois après leur sortie d'études, 41 % des lycéens professionnels sont en emploi salarié

En janvier 2025, soit six mois après leur sortie du système scolaire, 41 % des lycéens professionnels sont en emploi salarié en France : 34 % dans le secteur privé et 8 % dans le secteur public **↘ figure 1**. Les sortants qui ne sont pas en emploi salarié (59 %) sont en emploi non salarié, au chômage, en inactivité ou à l'étranger. Le taux d'emploi salarié des sortants 2024 diminue de 3,7 points par rapport à la génération précédente, sortie en 2023. Cette baisse du taux d'insertion des jeunes s'inscrit dans un contexte de ralentissement de l'emploi et de hausse du taux de chômage des jeunes (**bibliographie en ligne [1] et [2]**). Elle concerne principalement le secteur privé (-3,4 points). Dans le secteur public, le taux d'emploi est quasiment stable (-0,3 point). Plus le niveau de formation est élevé, plus les sortants d'études sont en emploi salarié. Au bout de six mois, 24 % des élèves sortant d'un CAP en 2024 sont en emploi salarié, contre 39 % des sortants d'un baccalauréat professionnel et 55 % d'un BTS. Le taux d'emploi salarié baisse pour tous les niveaux de formation (respectivement -2,7 points, -3,7 points et -3,4 points par rapport à la génération précédente). Six mois après la sortie d'études à l'issue d'une formation en voie professionnelle scolaire, 43 % des jeunes femmes sont en emploi salarié, contre 40 % des jeunes hommes (**figure C en ligne**). Elles s'insèrent davantage dans le secteur public (10 %, contre 6 % des hommes). Ceci s'explique en partie par les spécialités suivies, les jeunes femmes préparant des formations

dont les débouchés sont plus fréquents dans le secteur public, notamment dans les spécialités des services. Dans le secteur privé, le taux d'emploi des femmes est proche de celui des hommes (33 %, contre 34 %).

Parmi les lycéens professionnels sortis d'études en 2024, 75 % ont obtenu leur diplôme. Cette part est comparable à celle de la génération précédente. Les sortants ayant obtenu le diplôme préparé occupent plus souvent un emploi salarié six mois après leur sortie d'études que ceux ne l'ayant pas obtenu (44 %, contre 34 %, **figure D en ligne**). Le taux d'emploi varie également selon la profession et catégorie socioprofessionnelle (PCS) du responsable légal. Quel que soit le niveau de formation, les jeunes dont le représentant légal est sans activité (29 % des sortants) ont un taux d'emploi plus faible que les autres (**figure E en ligne**).

Une baisse du taux d'emploi dans tous les domaines de spécialité de formation

L'insertion professionnelle des sortants d'études diffère aussi selon les spécialités de formation. Tous niveaux de formation confondus, l'insertion est plus élevée pour les domaines « services à la collectivité (sécurité, nettoyage) » et « services aux personnes (santé, social) » : respectivement 48 % et 47 % des sortants sont en emploi salarié six mois après la sortie d'une formation dans un de ces deux domaines **↘ figure 2 (et figure F en ligne)**. Ils se distinguent par une plus forte insertion dans le secteur public (17 %, contre 8 % pour l'ensemble des sortants). Quel que

soit le niveau de formation, le taux d'emploi salarié six mois après la sortie d'études est un peu plus élevé après une formation dans le secteur des « services » que dans celui de la « production » (**figure G en ligne**).

Les taux d'emploi salarié diminuent pour tous les domaines de spécialité de formation. Les baisses les plus fortes se concentrent en « finances, comptabilité » (-5,7 points) et « énergie, chimie, métallurgie » (-5,4 points) **↘ figure 2**. Néanmoins, le taux d'emploi salarié des sortants d'études après une formation en « énergie, chimie, métallurgie » reste supérieur à celui des sortants des autres domaines de spécialité relevant de la production. Le domaine « secrétariat, communication et information » enregistre le recul du taux d'emploi salarié le plus limité (-1,7 point). Six mois après leur sortie d'études en 2024, 16 % des lycéens professionnels sont en emploi à durée indéterminée (CDI ou fonctionnaire), 15 % en CDD, 6 % en intérim et 4 % ont un autre type de contrat (**figure H en ligne**). La baisse du taux d'emploi salarié six mois après leur sortie d'études est surtout due à la baisse du taux d'emploi à durée indéterminée (-1,9 point), alors que la baisse du taux d'emploi en CDD ou en intérim est plus modérée (respectivement -0,7 point et -0,6 point). Un quart des sortants d'études en 2024 qui sont en emploi salarié six mois après leur sortie d'études travaillent à temps partiel (**figure I en ligne**). ■

POUR EN SAVOIR PLUS

Retrouvez la Note d'Information 25.68, ses figures et données complémentaires sur education.gouv.fr/notes-d-information